



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 MARS 2020

L'effacement tarifaire inutile en période de baisse de consommation d'électricité

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire actuelle, la consommation d'électricité a fortement baissé. Le recours aux effacements tarifaires pour limiter les pointes de consommation apparaît désormais peu utile et pourrait, au surplus, entraîner une augmentation des factures des consommateurs concernés.

Dans l'esprit des annonces du Président de la République, et après échange avec les acteurs concernés, la CRE demande à RTE de ne plus « tirer » aucun jour rouge pour l'application du tarif Tempo, sur la période qui s'achève au 31/03/2020. Les jours rouges qui seraient déterminés par l'algorithme de sélection des jours Tempo d'ici à la fin de la période seront transformés en jour blanc.

De même, la CRE demande à EDF de ne tirer aucun jour de pointe mobile dans le cadre de l'application du tarif EJP sur la même période s'achevant au 31/03/2020.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Anne DELAROCHE : 01.44.50.42.72 – anne.delaroche@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.